



# COLONIES ETE 2020\*



## **ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ETAT EN REGION OCCITANIE**

# SEJOURS ENFANTS CGCV

### **Calcul de votre Quotient Familial pour l'année 2020 pour CGCV :**

RFR 1 (revenu fiscal de référence) + RFR2 (en cas de déclarations séparées)

---

Nombre de parts fiscales  
(+ 1 part fiscale si enfant en situation de handicap)

|                           |                                           |
|---------------------------|-------------------------------------------|
| QF inférieur à 7 200 €    | ---> QF 1 (600 € par mois)                |
| QF de 7 200 à 12 500 €    | ---> QF 2 (1 041 € par mois)              |
| QF de 12 501 € à 18 000 € | ---> QF 3 (de 1 041 € à 1 500 € par mois) |
| QF supérieur à 18 000 €   | ---> QF 4 (supérieur à 1 500 € par mois)  |

### **Pièces à fournir (il vous sera demandé à minima) :**

Copie du dernier bulletin de salaire  
Copie d'avis d'imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018

### **Modalités d'inscription auprès du CGCV : (Comité de Gestion des Centres de Vacances)**

**Pour les enfants de 5 à 17 ans**

**Le prix du séjour est calculé selon le quotient familial en vigueur au CGCV.**

Le CGCV s'engage, lors de l'inscription des participants relevant de la SRIAS Occitanie, à appliquer le tarif spécial consenti aux personnels des structures sociales et autres administrations de l'Etat conventionnées est présenté sur le site internet CGCV sous l'intitulé « Tarif 2 ».

Les agents intéressés peuvent consulter le site CGCV : <http://www.cgcv.org>.  
Les modalités d'inscription sont décrites sur le site.

**\*Dans la limite du budget voté et des places allouées à la SRIAS par chaque partenaire.  
Ne sont pas prioritaires les personnes ayant bénéficiées des colonies en 2018 et 2019**

**<http://www.srias-occitanie.fr>**